

DOSSIER DE PRESSE



**TRIER SES DÉCHETS
ALIMENTAIRES**
c'est bon pour la Terre

Avec le soutien financier de



**GRAND
BELFORT**



Vendredi 15 décembre 2023

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LE GRAND BELFORT

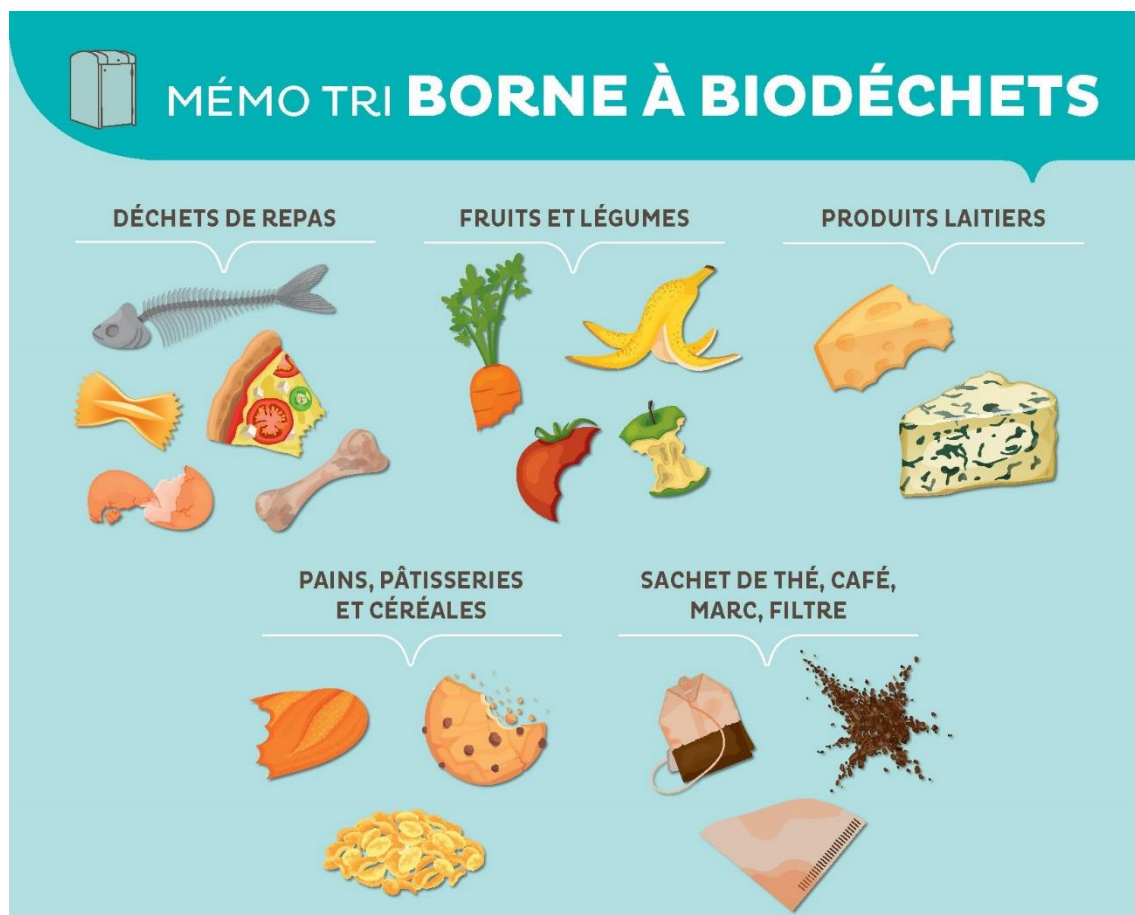
Dès février 2024, la collecte des déchets alimentaires – ou biodéchets – sera mise en œuvre sur une partie du territoire du Grand Belfort.

Qui est concerné ?

Dans un premier temps, les habitants de 51 communes du Grand Belfort pourront trier leurs biodéchets : toutes les communes sauf Belfort où la collecte sera mise en place ultérieurement.

QU'EST-CE QUE LES BIODÉCHETS ?

Tous les déchets alimentaires peuvent se déposer dans la borne à biodéchets.



COMMENT LES HABITANTS DU GRAND BELFORT POURRONT TRIER LEURS BIODÉCHETS ?

Le matériel de tri fourni par le Grand Belfort

Pour trier leurs déchets alimentaires, les habitants du Grand Belfort ont deux solutions : le compostage (pour ceux qui disposent d'un jardin) et l'apport des biodéchets dans les bornes spécifiques qui seront installées dans les communes. Pour cela, le Grand Belfort fournira gratuitement le matériel de tri : des bioseaux et sacs kraft ainsi que des composteurs.



Le bioseau et son sac en papier kraft pour les déchets alimentaires



Le composteur pour les déchets végétaux

Les bornes à biodéchets

175 bornes à biodéchets seront installées dans les 51 communes concernées entre janvier et février 2024. Leur conception a été spécialement étudiée pour les déchets alimentaires : le bac est fermé de manière à empêcher les rongeurs et autres animaux d'y entrer, et à limiter les nuisances (odeurs, intégration dans l'environnement).

Pour connaître l'emplacement des bornes à biodéchets, une carte est en ligne sur le [site internet du Grand Belfort, à la rubrique déchets](#).

Chaque borne sera opérationnelle immédiatement après l'installation et la collecte aura lieu au maximum sept jours après. Chaque borne à biodéchets sera collectée au minimum une fois par semaine par l'entreprise Agrivalor.



Pour limiter les nuisances, le Grand Belfort sera particulièrement vigilant quant à la propreté des bornes et des abords : ils seront nettoyés à chaque ramassage par le prestataire.

DISTRIBUTION DU MATÉRIEL DANS LES COMMUNES

Le Grand Belfort va lancer dès janvier 2024 une campagne de distribution de matériel de tri (bioseaux et sacs kraft).

Communes	Dates de distribution	Horaires	Adresses
Andelnans	16-févr	12h-19h	Salle des fêtes, rue du Stade
Angeot	31-janv	12h-15h	Mairie, 2 rue de l'Ecole
Argiésans	13-févr	16h-19h	Salle polyvalente, 5 rue du Paquis
Autrechêne	24-janv	14h30-16h45	Mairie, 2 impasse de la Mairie
Banvillars	14-févr	12h-15h	Salle communale, rue du Beau Bois
Bavilliers	12-févr	12h-19h	Centre Jean Moulin, place Jean Moulin
	16-févr	12h-19h	
	17-févr	9h-15h	
Bermont	14-févr	16h-19h	Mairie, 10 Grande Rue
Bessoncourt	03-févr	9h-15h	Salle de l'ancienne école, rue des Magnolias
Bethonvilliers	21-févr	16h-19h	Mairie, 4 impasse du Canal du Moulin
Botans	14-févr	12h-15h	Salle des 3 Fontaines, 29 Grande Rue
Bourogne	22-janv	12h-19h	Foyer Rural, 3 Rue Valbert
Buc	12-févr	16h-19h	Salle la Conviviale, rue du Général de Gaulle
Charmois	24-janv	17h-19h	Atelier communal, rue de Bourogne
Châtenois-les-Forges	26-janv	12h-19h	CSE Château Vermot, 3 rue du Général de Gaulle
	27-janv	9h-15h	
Chèvremont	02-févr	12h-19h	Local poterie, rue de la Gare



GRAND BELFORT

Cravanche	23-févr	12h-19h	La Cravanchoise, 6 av. Aristide Briand
	24-févr	9h-15h	
Cunelières	02-févr	16h-19h	Salle communale, 23 rue des Orgues
Danjoutin	26-janv	12h-19h	Maison Pour Tous, rue des Martyrs
	27-janv	9h-15h	
Denney	07-févr	12h-19h	Centre de loisirs et d'animation, 76 grande rue
Dorans	14-févr	12h-19h	Mairie, 10 rue des Lilas
Eguenigue	21-févr	12h-15h	Mairie, 8 rue Jean Moulin
Éloie	21-févr	12h-19h	Maison du temps libre, 11 Grande Rue
Essert	16-févr	12h-19h	Mairie, place de la Mairie
	17-févr	9h-15h	
Évette-Salbert	19-févr	12h-19h	Salle polyvalente, rue du Taillis
Fontaine	02-févr	12h-19h	Salle des associations, 2 place de Turenne
Fontenelle	29-janv	12h-15h	Salle communale, 6 rue des Chenevières
Foussemagne	29-janv	12h-19h	Mairie, 11 rue d'Alsace
Frais	02-févr	12h-15h	Salle communale, 2 rue du Charron
Lacollonge	23-févr	12h-15h	Salle communale, 14 rue de la Mairie
Lagrange	19-févr	12h-15h	Mairie, 9 rue de l'Escarcette
Larivière	31-janv	16h-19h	Salle communale (mairie), 1 rue du Margrabant
Menoncourt	24-févr	9h-12h	Salle communale, 21 rue des Bochets
Meroux-Moval	22-janv	12h-19h	Atelier communal, 1 rue de la mairie
Méziré	24-janv	12h-19h	Salle des pompiers, rue du Stade
Montreux-Château	31-janv	12h-19h	Club house du football club, rue des Hauts Vergers
Morvillars	25-janv	12h-19h	Mairie, 3 place du marché
Novillard	24-janv	12h-14h15	Salle intercommunale, 14 rue Sur le Rond
Offemont	09-févr	12h-19h	Salle de l'Orangerie, sous la mairie, 96 rue Aristide Briand
	10-févr	9h-15h	



GRAND BELFORT

Pérouse	31-janv	12h-19h	Salle Per'House, place de la Mairie
Petit-Croix	29-janv	16h-19h	Mairie, 20 grand rue
Phaffans	23-févr	16h-19h	Salle communale derrière la mairie, rue de la Mairie
Reppe	29-janv	16h-19h	Salle communale, 4 place de l'Eglise
Roppe	09-févr	12h-19h	Château Lesmann, 17 rue du Stade
Sermamagny	21-févr	12h-19h	Maison Bardy, 2 rue d'Evette
Sevenans	22-janv	12h-19h	Ancienne école, 1B rue du Château
Trévenans	26-janv	12h-19h	Petite salle communale, rue du Canal
Urcerey	05-févr	16h-19h	Foyer rural, 14 Rue du chêne
Valdoie	19-févr	12h-19h	Mairie, 1 place André Larger
	23-févr	12h-19h	
	24-févr	9h-15h	
Vauthiermont	29-janv	12h-15h	Salle de la Charberette, rue du Haut Bois
Vétrigne	05-févr	12h-19h	Mairie, 54 Grande Rue
Vézelois	24-janv	12h-19h	Salle en préfabriqué, 145 rue de l'Ecole

QUE DEVIENDRONT LES BIODÉCHETS ?

Les déchets alimentaires déposés dans les bornes à biodéchets seront collectés chaque semaine et acheminés vers un méthaniseur dans le département voisin du Haut-Rhin. Les biodéchets seront triés (pour retirer les erreurs de tri, comme les emballages par exemple) et broyés avant d'être transformés en biogaz. Les résidus (ou digestat) seront utilisés comme fertilisant dans l'agriculture.



LE COMPOSTAGE, LA MEILLEURE SOLUTION POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

La collecte des déchets alimentaires vient en complément du compostage, qui reste la meilleure façon de traiter ses déchets végétaux en privilégiant un retour à la terre au plus proche de leur production.

Les habitants qui ont un composteur sont invités à continuer ce geste essentiel qui permet de réduire leurs déchets et d'obtenir un excellent compost.



Ceux qui n'ont pas encore de composteur peuvent le commander sur grandbelfort.fr rubrique Demande de matériel. Il est fourni gratuitement par le Grand Belfort (avec un mode d'emploi). Il sera possible de retirer son composteur :

- soit dans sa commune lors de la distribution des bioseaux (janvier-février 2024),
- soit à la déchèterie de Fontaine (dès février 2024).

LES ENJEUX DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Le tri à la source des biodéchets a un impact social, économique et environnemental important.

> Un bienfait pour l'environnement et un gisement précieux pour l'économie circulaire dans les territoires

Le compost (ou digestat) produit à partir de la valorisation des biodéchets sont riches en éléments organiques et minéraux. Leur utilisation contribue ainsi à l'enrichissement des sols en améliorant leurs propriétés physiques, chimiques et biologiques (= amendement organique).

L'usage de cet amendement organique sur les sols permet aussi de réduire la dépendance de l'agriculture aux engrais de synthèse.

D'autre part, mettre en place une étape intermédiaire par la méthanisation avant la production de compost (ou digestat) permet de valoriser les biodéchets via une production de gaz locale. Cette énergie renouvelable, une fois raffinée, peut être utilisée pour le chauffage, la cuisson ou la production d'eau



Usine de biogaz



GRAND BELFORT

chaude sanitaire, mais aussi comme carburant, contribuant ainsi à notre indépendance énergétique.

Ainsi, la mise en place d'un tri à la source des biodéchets et leur valorisation favorisent le développement économique local et la création d'emplois dans les territoires.

> Un enjeu de maîtrise des coûts

En réduisant les tonnes de déchets résiduels à incinérer, le tri à la source des biodéchets apparaît par ailleurs comme un levier de maîtrise du coût global du service public de gestion des déchets, grâce aux économies de traitement sur les ordures ménagères.

> Un potentiel de 5 000 tonnes par an

Les déchets alimentaires représentent 24 % des ordures ménagères produites par les habitants du Grand Belfort, soit près de 50 kg par habitant et par an. Ce nouveau geste de tri permettra de valoriser ces déchets et non plus de les incinérer, une aberration sur le plan écologique quand on sait qu'ils sont constitués en majorité d'eau.

Le Grand Belfort représente donc un potentiel annuel de 5 000 tonnes de biodéchets qui pourraient être valorisés.

Pour les usagers, l'ensemble des informations sur les biodéchets se trouvent sur le site internet du Grand Belfort :

grandbelfort.fr / rubrique déchets / déchets alimentaires

<https://grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/que-faire-de-vos-dechets/dechets-alimentaires.html>

Direction Prévention & Valorisation des Déchets
Tél. : 03 84 90 11 71 - courrier@grandbelfort.fr